

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Revue Militaire Suisse |
| Herausgeber: | Association de la Revue Militaire Suisse |
| Band: | 138 (1993) |
| Heft: | 8 |
| Artikel: | Les généraux de la révolution et de l'Empire originaires de Franche-Comté. 2e partie |
| Autor: | Dutriez, Robert |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-345330 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les généraux de la Révolution et de l'Empire originaires de Franche-Comté (II)

Par le colonel Robert Dutriez *

De la gangue statisticienne consciencieusement triturée dans la première partie commencent à émerger certaines caractéristiques de nos généraux comtois, du moins celles se rapportant à la période prérévolutionnaire. Sans perdre de vue cette esquisse préliminaire, reste maintenant à suivre le cours tumultueux de ces existences à travers toute la Révolution, puis durant l'Empire.

L'accès aux étoiles

Une première question se pose: quand et comment ont-ils accédé aux étoiles qui,

– pour 106, représentent le grade de général de brigade¹²;

– pour 29, l'échelon divisionnaire¹³;

- pour 9, la fonction de commandant en chef¹⁴;
- pour un seul – *Moncey* – la dignité de maréchal de France.

Les réponses risquent de patauger dans l'effarante diversité des «états de service» ou «profils de carrière». Certes, pour les ans I, II et III existaient d'excellents textes administratifs relatifs à l'avancement; mais la surabondance des mesures de circonstance prises, soit à Paris, soit aux armées, eurent une fâcheuse tendance à en neutraliser les effets. Ce n'est qu'à partir de 1795 que, malgré la bousculade ininterrompue des événements, clarté et rigueur commencèrent à s'imposer. Aussi, face à un tel imbroglio, la moins mauvaise méthode apparaît, en définitive, celle qui prend appui sur les trois générations définies ci-dessus.

Voici donc, en remontant le temps, les résultats gla-

nés dans cette recherche où, contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'insolite et même le cocasse foisonnent.

Primo, les 29 venus au monde après 1766 avaient un âge moyen de promotion, dans le grade de général de brigade, se situant autour de la trente-septième année (27 ans pour le plus favorisé, *David*; 44 ans pour les moins chanceux, *Devaux* et *Terrier*).

Leurs débuts dans la vie militaire consistent, soit

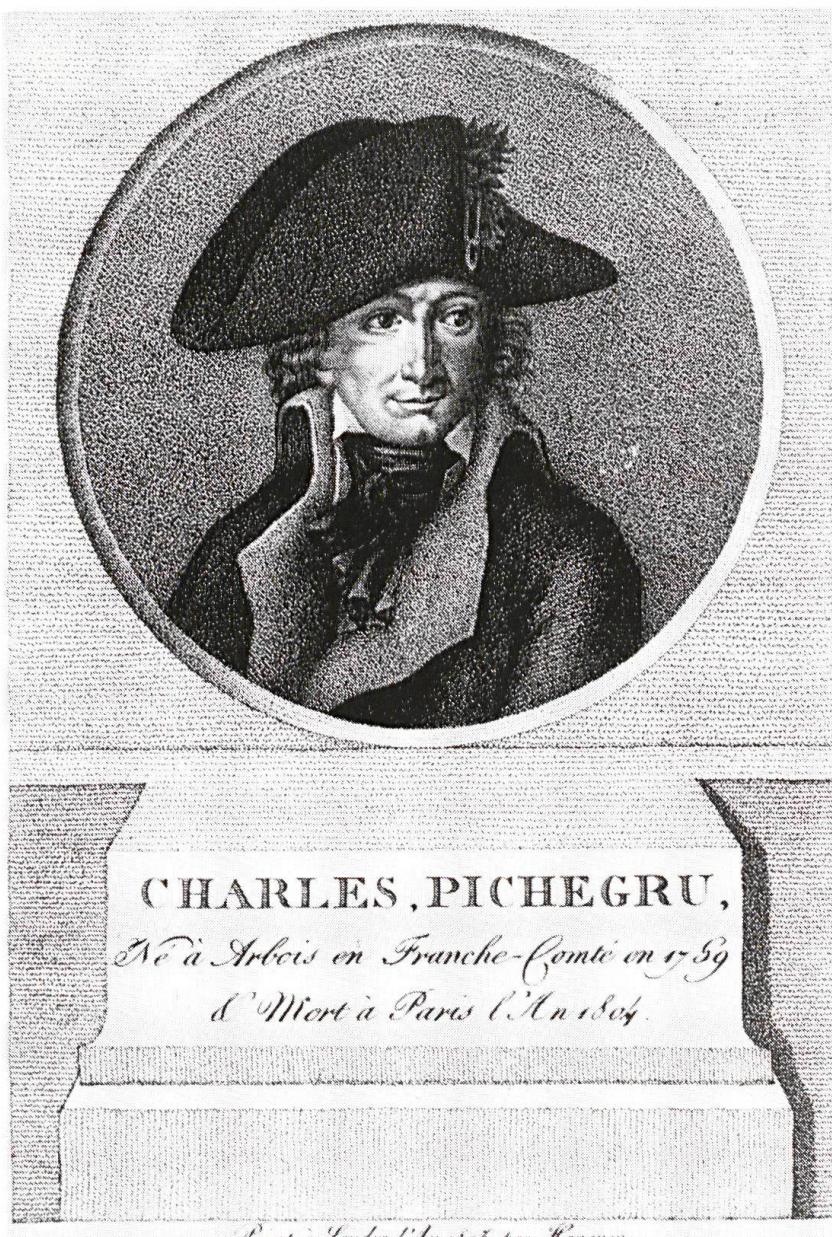
- en un engagement au sein des forces régulières, pour 8 (dont 5 dans l'armée royale d'avant 1789);
- en une admission par concours aux écoles d'artillerie et du génie, pour 3 (*Bernard*, *Bachelu*, *Ruty*);
- en un enrôlement dans ces formations auxiliaires dénommées «bataillons

*La première partie a paru dans le numéro de juin-juillet 1993.

¹² Les 3 manquants sont: *Toulon* Hippolyte (nommé «maréchal de camp» – appellation des généraux de brigade avant 1793 – au cours de l'année 1781), *Méquillet* Charles et *Pealardy* (nommés directement au grade de divisionnaire).

¹³ A signaler que 5 autres furent, après 1815, promus au grade de «lieutenant-général» (appellation des généraux de division, du début de la Première Restauration à la fin de la Monarchie de Juillet). Mais, sur ces 5 nominations, 3 le furent à titre honoraire.

¹⁴ Fonction – et non grade – créée en 1793. Le «général en chef» commandait un groupement de divisions correspondant soit à une armée, soit à un corps d'armée (ce dernier terme n'est apparu qu'en 1803).



de volontaires nationaux», pour 18¹⁵.

La course à l'avancement que pratiqua cette catégorie offre assez peu d'exemples de ces admirables foulées enjambant plusieurs grades. De semblables records

ne se produisirent que sous la Législative puis la Convention; et encore, presque exclusivement chez les volontaires nationaux où les chefs étaient élus. Ainsi, Morand débuta comme capitaine le 9 août 1792. Moins d'un mois après, il

eut le bonheur, lors d'un vote complémentaire, de devenir lieutenant-colonel. Ensuite, «amalgamé» dès 1794 dans l'armée régulière, il dut se résigner à une attente de huit années pour accéder au grade de général de brigade!

Parmi ces 29 généraux catalogués dans cette catégorie, le meilleur résultat est à mettre à l'actif de David qui, pourtant constamment dans les troupes dites de ligne, passa en trois ans et sans court-circuit hiérarchique de maréchal des logis (1791) à général de brigade (1794). Mais c'était à la belle époque de la Révolution militante... La majorité se contenta d'une quinzaine d'années entre les grades de sous-lieutenant et de brigadier étoilé. Le plus lent fut Marguet vingt et un ans pour faire d'un modeste caporal un fringant général. Une lenteur encore enviable, estimeraient, rêveurs, les actuels militaires...

Quoique ne comptant pas une forte proportion de célébrités, cette génération, très homogène, se révéla la meilleure, peut-être à cause du grand nombre de ses membres (plus de 6 sur 10) passés par les bataillons de volontaires, ces incomparables creusets d'un enthousiasme à la fois patriote et républicain.

Secundo, les 55 qui virent le jour entre 1742 et 1766

¹⁵ Crées en 1791-1792, ces formations nouvelles s'amalgamèrent dès 1794 aux troupes régulières dites «de ligne». Leur existence autonome fut donc très brève. Cependant, l'enthousiasme des volontaires nationaux eut le temps de marquer profondément les futurs généraux, même si certains ne firent dans ces bataillons qu'un bref séjour. Au total, 44 des généraux francs-comtois ont des états de service mentionnant un passage par les unités de volontaires nationaux.

constituent un groupe plus hétéroclite. La moyenne d'âge de leur promotion, 40 ans, présente donc moins de signification. Aussi se révèle-t-il nécessaire de faire un distinguo entre deux sous-groupes: les 41 qui furent promus par les assemblées révolutionnaires et les 14 nommés sous le Consulat ou l'Empire.

Les 41 promus par les assemblées révolutionnaires

Ici, l'âge moyen de nomination s'abaisse à 39 ans. Mais, surtout, d'importantes différences ne manquent pas de surprendre. Ainsi Berthelemy fut un très jeune général de 29 printemps, tandis que Caillet, avec ses 51 ans, faisait déjà figure d'ancêtre. Quant aux vedettes, Pichegru, Donzelot, Lecourbe, Moncey, elles décrochèrent leurs étoiles respectivement à 32, 35, 36 et 40 ans.

Parmi cette génération, 4 seulement n'avaient jamais tâté du métier des armes. Enrôlés dans les bataillons nationaux, ils y rencontrèrent 10 ex-membres de l'armée royale – dont Lecourbe – qui, reprenant du service, avaient jeté leur dévolu sur ces nouvelles formations. Par contre, 27 anciens des troupes de la monarchie absolue continuèrent leur carrière dans le cadre des vieux régiments, tel Moncey.

De l'avancement de ces 41, disons qu'il se signala par une accélération sou-



Maréchal d'empire, duc de Comegliano de Moncey.

vent peu catholique et de nombreux manquements aux règles établies. C'est ainsi que 23 – dont presque la moitié venaient des bataillons de volontaires – passèrent directement au grade de général à partir de la modeste position de lieutenant-colonel, de commandant et même de capitaine.

Certes, la faveur politique entacha plusieurs de ces mirifiques mises en orbite dans le firmament militaire, telles celles de

– Carteaux qui, en 1793, devint chef de bataillon le 8 mars, colonel le 15 mai, général de brigade le 21 juin, divisionnaire le 19 août et, enfin, le 7 septembre, commandant en chef de (précision facilitant la compréhension de ce choix flatteur) l'armée mise sur pied contre les insurgés du Midi...

– Recordon, qui, grand favori de la Commune parisienne, se vit successive-

ment, les cinq premiers jours de juillet 1793, capitaine, commandant, puis colonel. Trois mois après, on en faisait un général de brigade, dont le champ des exploits se confina au pavé de la capitale...

Mais foin de ces impurs, hélas indispensables à la survie de n'importe quel gouvernement! Revenons aux combattants des frontières en citant d'abord deux exemples d'un avancement mérité par des actions glorieuses.

Celui du capitaine Pealardy devenant directement général de division le 5 juillet 1794 pour avoir défendu avec succès la Guadeloupe.

Celui, à vrai dire un peu moins réussi, de Lecourbe élu capitaine le 7 août 1791, puis lieutenant-colonel trois mois après et qui, pour avoir fait montre de remarquables talents de tacticien

à Mayence, Hondschoote, Wattignies, passa général de brigade le 12 juin 1794.

Ensuite une époustouflante ascension hiérarchique, sur le moment non motivée par des faits d'armes, mais que le futur palmarès de l'heureux bénéficiaire justifiera amplement. Il s'agit du capitaine d'artillerie *Pichegru* conquérant ses étoiles de brigadier le 23 mars 1793, de divisionnaire 24 heures après, de commandant en chef le mois qui suivit.

Les trois derniers cas confirment une remarque qui, à l'occasion des études relatives à cette époque, surgit maintes fois: la plupart des nominations express au grade de général correspondaient à l'urgente nécessité de pallier une brusque pénurie de hauts responsables se produisant sur certains théâtres d'opérations, où l'ire conventionnelle fauchait patriotiquement les têtes étoilées¹⁶.

Les 14 nommés sous le Consulat ou l'Empire

Ils se distinguèrent des précédents par un âge moyen plus élevé: 45 ans;

¹⁶ *Ne vit-on point Lecourbe écrire à son frère: «(...) C'est avec peine que j'accepte l'emploi qui m'est destiné. Le poste de général est si scabreux!» On vit même un certain lieutenant-colonel Clerc qui, nommé général de brigade en septembre 1793, refusa par trois fois. A force d'obstination, il finit par obtenir une lettre du ministre acceptant son refus. Mais, pour l'histoire, Clerc compte parmi les 109...*

¹⁷ *Cette nomination fut la source d'un extraordinaire imbroglio administratif dû à une certaine pagaille régnant alors dans les bureaux. En effet, le lieutenant-colonel Méquillet Charles reçut un brevet de divisionnaire portant les états de service de son frère Jean, à ce moment général de brigade. Croyant logiquement à une erreur, il renvoya le document à son cadet qui, immédiatement, arbora les trois étoiles... de la façon la plus illégale, car le promu était bien Charles!... S'ensuivirent d'extrêmes complications dont le dénouement prit la forme arrangeante de deux nominations au grade de général de division. Mais avec un détail inattendu: Charles, le premier distingué par la Convention, avait pris dans le grade huit mois de retard sur son frère.*

mais similaire est la répartition entre 5 «volontaires» (dont 2 anciens des troupes royales) et 9 «réguliers». Aucun de ces traînards de la gloire n'a été inscrit sur les tablettes de la renommée, quoique tous aient guerroyé ferme. A l'époque napoléonienne, trop nombreux se bousculaient les héros... Cependant, de l'oubli préservons au moins les tués au combat ou les morts de leurs blessures: *Brun, Gauthier Jean-Joseph.*

Tertio, les 25 nés au plus tard en 1741 furent tous intronisés dans le généralat avant 1796, avec une moyenne d'âge plafonnant autour de 58 ans. Au doyen *Lachiche*, nommé dans sa soixante-douzième année, en 1791, faisaient pendant les benjamins *Lallemand de Waites* et *Toulongeon*, tous deux promus en 1792 à 51 ans. Et n'omettons point le cas particulier de *Toulongeon Hippolyte* devenu maréchal de camp sous l'Ancien Régime, en 1781, étant alors quadragénaire.

Pour cette génération, les carrières s'achevaient – ou retrouvaient un second souffle – avec, comme chant du cygne, une certai-

ne accélération. Pourtant rares furent les entorses aux règles hiérarchiques. Ne peuvent guère être cités parmi les bénéficiaires d'exceptions que les noms du

– capitaine *Grangeret* se retrouvant, dans la foulée, général de brigade au début de l'an II;

– lieutenant-colonel *Méquillet Charles* recevant, à son extrême étonnement, un brevet de divisionnaire¹⁷.

Bref, une cohorte de «pères» apparemment tranquilles qui, cependant, nous réserve des surprises. En effet, 7 d'entre eux prirent un bain de jouvence révolutionnaire dans les bataillons de volontaires. Or, presque tous retraités ou réformés de l'armée royale, ces 7 vaillants assumèrent pour la plupart, des commandements difficiles dans des unités certes braves, mais fort inexpérimentées. Indéniable dut être la valeur de leur exemple si l'on en juge par la mort glorieuse déjà évoquée de *Faivre de Courcelle*.

Comment résumer cette indigeste exégèse des arrêtés, décisions ou décrets qui distribuèrent tant d'étoiles à trois générations

comtoises? Peut-être en énonçant une de ces vérités trop évidentes pour s'imposer d'emblée: ces généraux furent nommés pour faire la guerre et uniquement la guerre.

Les campagnes effectuées

Suivre ces soldats dans le dédale des campagnes, égrener la litanie des batailles, énumérer la kyrielle des grandes unités... Il vaut mieux nous épargner ces listes devenues tellement fastidieuses à force d'évoquer de la gloire, encore de la gloire et toujours de la gloire. Contentons-nous donc de cheminer en faisant halte auprès des quelques jalons plantés sur les sommets de cette dense chronologie.

Ces Francs-Comtois, nous les voyons combattre en soldats de l'an II, puis en grognards, sans ou avec leurs étoiles: à l'armée de Sambre-et-Meuse, 16; en Vendée, 17; sur la terre égyptienne, 13; à Saint-Domingue, 6; à la Grande Armée, de 1805 à 1807, 41 dont 18 purent dire: «J'étais à Austerlitz»; dans les provinces illyriennes, 9; en Espagne, 26; à Wagram, 12; en Russie, 15; lors de la campagne de Belgique en 1815, 13 dont 10 prirent

part au dramatique final de Waterloo.

Dans une telle lutte, menée dans des conditions matérielles qui, de nos jours, seraient considérées comme démentielles, le dieu Mars ne marchanda point les plus cruelles épreuves. Sont en effet dénombrés 17 morts et un total de 118 blessures (les plus touchés furent *Delort* et *Quenot* qui subirent, chacun, 6 atteintes corporelles). La rubrique nécrologie doit être complétée: 6 tués au plus chaud d'une bataille, et 5 mortellement blessés; 4 décédés par suite d'épidémie sévissant aux armées; 2 suicidés à l'occasion d'une tragique périple guerrière¹⁸.

Le bilan des pertes est supérieur à 15%. Pour cette catégorie de personnels militaires, le pourcentage impressionne; et certainement plus maintenant qu'à cette époque où semblable tribut prélevé sur le corps des officiers généraux paraissait conforme aux barèmes couramment admis.

Les récompenses

Heureusement que d'opportunes récompenses réconfortaient les survivants!

La Convention se montra plutôt avare. Certes, elle prodigua l'avancement. Mais de tout temps, une élévation dans la hiérarchie, dans la mesure où elle récompense surtout des services à rendre, s'est apparentée aux faveurs conditionnelles et mitigées. A plus forte raison sous la Terreur!... Comment donc, abstraction faite de ces dangereuses étoiles, les Conventionnels manifestaient-ils leur satisfaction à l'égard des défenseurs de la République? Par exemple,

– en décrétant que les généraux *Carteaux*¹⁹ et *Pellardy* avaient «bien mérité de la Patrie»;

– en recevant à l'Assemblée le capitaine *Pajol* venu présenter les drapeaux ennemis pris par l'armée Sambre-et-Meuse. Une édifiante cérémonie qui rapporta au jeune officier trois récompenses très caractéristiques du style spartiate alors affecté: la «mention honorable», l'«insertion au bulletin», l'«accolade fraternelle du président».

Plus substantielles dans leur contenu, mieux adaptées aux besoins matériels et moraux des soldats apparaissent les faveurs accordées sous le Consulat et l'Empire. Initialement furent attribués des sabres

¹⁸ Pergaud qui, lieutenant-colonel commandant le 11^e bataillon de volontaires du Doubs, se suicida le 18 mai 1793, par suite d'une débandade survenue au combat dans son unité. Scrupule extrême et sens poussé de l'honneur que, sans doute, voulut récompenser la Convention en nommant Pergaud général de brigade à titre posthume. Ferrand Jean, qui se donna la mort le 7 novembre 1808, à Saint-Domingue, pour ne pas tomber aux mains des rebelles.

¹⁹ Carteaux fut le premier à bénéficier, à titre individuel, de cette laconique citation qui, jusqu'en 1793, était réservée aux collectivités (armées, départements, etc.). Raison de cette insigne distinction: l'entrée du général et de ses troupes, le 25 mai 1793, dans Marseille insurgée.



J. L. Ferrand, général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur (1756).

d'honneur. En bénéficièrent *Lecourbe*, *Pajol*, *Gauthier* Jean-Pierre et vraisemblablement plusieurs autres. Apparut ensuite la Légion d'honneur, une décoration qu'agrémentait une pension nullement dérisoire. Rapidement, elle devint la récompense habituelle, quoique jamais galvaudée. C'est ainsi que, parmi la soixantaine de nos personnages encore vivants en 1814, alors tous des généraux, quelques-uns n'avaient pas été admis dans l'ordre.

Enfin furent créées par Napoléon I^e:

- Une nouvelle noblesse. Aux Comtois échurent, avec ou sans majorat, 7 titres de chevalier, 32 de baron (3 ayant été précédemment chevaliers), 6 de comte (4 étant d'anciens barons), 1 de duc pour le maréchal *Moncey*. A cette brillante compagnie se joignirent 1 mar-

quis d'Espagne et 1 baron des Deux-Siciles.

- Des charges honorifiques à la cour impériale, tel le poste de chambellan tenu par les généraux *Guyot* (en 1810) et *Deriot* (en 1813). Ce dernier avait été, huit ans auparavant, sous-gouverneur du palais de Fontainebleau.

Furent également faites durant l'Empire des dotações. Variant entre 1000 et 30 000 francs, ces rentes annuelles avantagèrent 13 Francs-Comtois; des donations, d'un caractère exceptionnel par rapport aux précédents moyens d'émulation; elles profitèrent apparemment à un seul origininaire de Franche-Comté, l'heureux *Moncey* qui, le 1^{er} pluviose an X, s'installa dans le confortable château de Baillon (Seine-et-Oise).

Décidément, ce bougre de «petit tondu» pratiquait

avec brio l'art de conduire aux frontières de l'impossible ces diables de Français, militaires et civils.

Les sanctions

Que l'abondante manne des avantages platoniques ou concrets accordés aux généraux d'alors ne fasse point naître d'excessives illusions. Hors du combat – ou même en pleine action guerrière –, les chefs militaires de la Révolution et de l'Empire connurent aussi, du fait de leurs supérieurs, des moments parfois très désagréables.

Le haut commandement et les autorités gouvernementales de ces temps-là savaient pleinement donner au terme sanction la signification qu'il revêt dans les règlements régissant le monde des armes: ensemble des récompenses et des punitions destinées à accroître le zèle et à garantir l'obéissance.

Fautes professionnelles et écarts de conduite morale furent à l'origine de mesures de coercition que l'on peut classer selon un ordre croissant de gravité.

- 1) La suspension qui, assez souvent, était fort limitée dans le temps. A travers la gamme des motifs, un échantillonnage parfois cocasse: général *Villot*, «battu devant Céret le 20 avril 1793»; général *Pouthier* de Gouhelans, «dénoncé pour inertie par la municipalité de Givet le 24 juin 1793»; général *Mé*

quillet Jean, «incapacité» et, reproche subsidiaire, «porte des épaulettes considérées comme formes de l'Ancien Régime»; général Perruquet de Montrichard, «a levé une contribution de 100 000 piastres sur la Marche d'Ancône le 11 décembre 1805»; général Froissard, «ivresse le 3 juin 1794», mais sa pénitence cuvée, le fautif bénéficia d'une réintégration trois mois après.

2) La réforme administrative. Un seul exemple, Poncet, par suite de «réquisitions exagérées à Coblenze pour frais de table, en octobre 1796».

3) La retraite au grade inférieur. Un unique malchanceux fut ainsi touché, Verny

César (dit Vernier), en 1799, pour d'obscures raisons.

4) La destitution qui, comme la suspension, revêtait parfois un aspect très temporaire. 8 noms sont à retenir, dont celui de Pealardy frappé à deux reprises et à cinq années d'intervalle. Citons encore Noirot, consécutivement à sa «négligence» d'où résulta un grave revers, en septembre 1813, entre Leipzig et Mayence. Mentionnons également deux autres qui furent réintégrés un an après les faits: Carteaux, pour avoir sans raison valable arrêté un juge militaire qui, désespéré, se suicida, cela à l'armée des Alpes sur la fin de 1793; Barthélemy, accusé de concussion en Espagne, vers 1810. Le cas le plus insolite: le chef d'escadron Ferrand Jean-

Louis qui, destitué sur le champ de bataille de Wattignies, le 16 octobre 1793, réussit, six mois à peine écoulés, à décrocher ses étoiles de brigadier.

5) L'emprisonnement que 5 subirent. Entre autres, Vil lot, Noirot, Carteaux pour des suspensions ou destitutions déjà évoquées.

6) La mort qui, sur l'échafaud, frappa Chaillot de Verges, le 2 juillet 1794. La faute, pour laquelle il avait été d'abord suspendu puis arrêté, consistait à ne pas avoir, en décembre 1793, ravitaillé la place de Collioure.

(A suivre)

R. Dz

«Beaucoup de personnes qui, à une autre époque, se fussent données tout entières à l'hospitalisation des chiens écrasés, se sont faites aujourd'hui les zélateurs et les zélatrices virulents de la paix. Virulents? Tenez, par exemple, voici une charmante jeune fille qui proclame, qui imprime que les femmes, à la prochaine guerre, devront se refuser à soigner les blessés, et les laisser crever là, pour leur apprendre à se défendre quand leur pays est attaqué.»

Henry de Montherlant

Chant funèbre pour les morts de Verdun. 1924.